



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2014 N°16
28 MAI 2014

- Décisions du 28 mai 2014 portant délégation de signature :

* chômages

* mesures temporaires

DT Centre Bourgogne

p 2

p 4

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION DU 28 MAI 2014
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. FREDERIC LASFARGUES, DIRECTEUR TERRITORIAL CENTRE-BOURGOGNE
-Chômages-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 1^{er} avril 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Frédéric Lasfargues, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de chômage,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Centre Bourgogne, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général,

1- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- Prendre toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);

- Prendre des décisions d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

M. Frédéric Lasfargues, directeur territorial

M. Eric Fouliard, directeur territorial adjoint

M. Frédéric Courtès, responsable de la direction des interventions opérationnelles

M. Jean-Christophe Roy, responsable cellule exploitation maintenance et gestion hydraulique (DIO)

M. Sébastien Poncet, chargé de mission exploitation-maintenance (DIO)

M. Christian Perceau, responsable de la direction opérationnelle Ouest

M. Hervé Mettery, adjoint au responsable de la direction opérationnelle Ouest

M. Thierry Feroux, responsable de la direction opérationnelle Est

M. Guillaume Brocquet, adjoint au responsable de la direction opérationnelle Est

Article 2

La décision du 1^{er} avril 2014, susvisée, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 28 mai 2014

Le directeur général

Signé

Marc Papinutti

DECISION DU 28 MAI 2014
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. FREDERIC LASFARGUES, DIRECTEUR TERRITORIAL CENTRE-BOURGOGNE
-Mesures temporaires-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 1^{er} avril 2014 portant délégation de signature à M. Dominique Lasfargues, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Centre-Bourgogne, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

M. Frédéric Lasfargues, directeur territorial
M. Eric Fouliard, directeur territorial adjoint
M. Emmanuel Divers, secrétaire général, par intérim ; directeur des ressources humaines et organisation des services, par intérim
M. Frédéric Courtès, responsable de la direction des interventions opérationnelles
M. Jean-Christophe Roy, responsable cellule exploitation maintenance et gestion hydraulique (DIO)
M. Sébastien Poncet, chargé de mission exploitation-maintenance (DIO)
M. Christian Perceau, responsable de la direction opérationnelle Ouest
M. Hervé Mettery, adjoint au responsable de la direction opérationnelle Ouest
Mme Catherine Argailot, adjointe au subdivisionnaire de Briare
M. Marc Nicot, adjoint au subdivisionnaire de Briare
M. Jacky Jeunon, subdivisionnaire de Briare
M. Jean-Claude Catoire, responsable d'une brigade territoriale - Subdivision de Briare
M. Jean-François Clément, subdivisionnaire de Decize
Mme Marie-Odile Laloi, adjointe au subdivisionnaire de Decize
M. Joseph De Campos, chargé d'études – subdivision de Decize
M. Jean-Luc Bianchi, responsable d'une brigade territoriale - Subdivision de Decize
M. André Godier, responsable d'une brigade territoriale - Subdivision de Decize

M. Rolland Sybelin, responsable d'une brigade territoriale - Subdivision de Decize
M. François Ganivet, subdivisionnaire de Montargis
M. Yannick Seguin, adjoint au subdivisionnaire de Montargis
M. Michel Boguet, responsable d'une brigade territoriale - Subdivision de Montargis
M. Dominique Vincent, responsable d'une brigade territoriale - Subdivision de Montargis
M. Patrice Grillou, responsable de la cellule spécialisée - Subdivision de Montargis
M. Pascal Duplessis, gestion domaniale - Subdivision de Montargis
M. Michel Cornette, subdivisionnaire de Corbigny
Mme Lucienne Gaudron, adjoint au subdivisionnaire de Corbigny
M. Eric Bolot, responsable d'une brigade territoriale - Subdivision de Corbigny
M. Eric Chocat, responsable d'une brigade territoriale - Subdivision de Corbigny
M. Didier Maillet, responsable d'une brigade territoriale - Subdivision de Corbigny
M. Max Petit, responsable d'une brigade territoriale - Subdivision de Corbigny
M. Frédéric Prioult, responsable d'une brigade territoriale - Subdivision de Corbigny
M. Thierry Feroux, responsable de la direction opérationnelle Est
M. Guillaume Brocquet, adjoint au responsable de la direction opérationnelle Est
M. Guy Simonné, gestion domaniale (DOE)
Mme Christine Ribiere, subdivisionnaire de Tonnerre
M. Dominique Besset, adjoint au subdivisionnaire de Tonnerre
M. Jean-François Mathevet, responsable du pôle exploitation entretien à la subdivision de Tonnerre
M. Daniel Muller, subdivisionnaire de Dijon, par intérim
M. Julien Deleglise, responsable exploitation - subdivision de Dijon
M. Eric Mougenot, responsable maintenance - subdivision de Dijon
M. Pascal Bridet, subdivisionnaire de Montceau-les-Mines
M. Régis Léger, adjoint au subdivisionnaire de Montceau-les-Mines
M. Daniel Bartczak, responsable d'une brigade territoriale - Subdivision de Montceau-les-Mines
M. David Michel, responsable brigade territoriale - Subdivision de Montceau-les-Mines
M. José-Manuel Coelho-Dias, directeur des affaires financières et contrôle de gestion
M. Olivier Georges, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau

Article 2

La décision du 1^{er} avril 2014, susvisée, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 28 mai 2014

Le directeur général

Signé

Marc Papinutti